



Conditions Générales de Vente, Prestation et Location

ARTICLE 1 – OBJET

1.1 Les présentes conditions régissent :

- Les **prestations** de RADIANCE LIVE (sonorisation, éclairage, assistance technique, autres services)
- La **location de matériel** (sonorisation, éclairage, structures, alimentations, câblages)
- La **vente de Produits** par RADIANCE LIVE (ci-après « le Vendeur ») au client (ci-après « l'Acheteur »)

1.2 Ces conditions prévalent sur tout autre document fourni par le CLIENT/Acheteur.

ARTICLE 2 – ACCEPTATION

2.1 La signature d'un bon de commande, bon de location, devis, contrat ou acceptation de livraison implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

ARTICLE 3 – PERSONNEL FOURNI PAR RADIANCE LIVE

3.1 Le personnel fourni par la Société est **jugé compétent** pour réaliser la prestation.

3.2 Le personnel est **déclaré conformément aux dispositions du Code du travail** et bénéficie de tous les droits et obligations légaux liés à son statut.

3.3 RADIANCE LIVE se réserve le droit de **sous-traiter tout ou partie du personnel nécessaire à l'exécution de la prestation**, soit par l'intermédiaire d'un autre prestataire, soit par portage salarial, sans que cela modifie la responsabilité de RADIANCE LIVE telle que définie dans le présent contrat.

3.4 La responsabilité de RADIANCE LIVE sur le matériel n'est engagée que si son personnel ou personnel mandaté par RADIANCE LIVE exécute directement la prestation.

ARTICLE 4 – PRESTATIONS POUR PROFESSIONNELS, COLLECTIVITES, ASSOCIATIONS, PARTICULIERS ET TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ

4.1 La société justifie d'une **assurance responsabilité civile professionnelle** couvrant ses prestations.

4.2 Le matériel fourni par RADIANCE LIVE est assuré :

- Dans les locaux de RADIANCE LIVE
- Dans les véhicules de transport de la société
- Lors des transferts effectués par la société jusqu'au site de la prestation

4.3 RADIANCE LIVE se réserve le droit de **sous-traiter tout ou partie du matériel ou de la prestation** à un prestataire compétent de son choix. Dans ce cas :

- La responsabilité civile et les assurances liées au matériel ou à la prestation sous-traitée **relèvent exclusivement du prestataire choisi**.
- **Cela n'exonère en rien le CLIENT** de ses obligations et responsabilités sur site, conformément aux présentes conditions.

4.4 Si le matériel est utilisé par un prestataire/mandataire du CLIENT :

- RADIANCE LIVE **n'est pas responsable** de toute panne, perte, dégradation ou vol du matériel sur site
- La responsabilité et l'assurance sont transférées au CLIENT dès que le matériel est sur le site de la prestation

4.5 La prestation est assimilée à une **location**, avec obligations prévues dans le présent contrat.

4.6 Le CLIENT garantit que le lieu :

- Est **assuré**
- Conforme aux normes de sécurité : électriques, incendie, évacuation du public

4.7 Le CLIENT fournira si nécessaire :

- Service de **sécurité incendie**
 - Service de **gardienage** si matériel sur site avant/après exploitation
-

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE LOCATION

5.1 Toute location nécessite un bon de commande ou bon de location ou devis signé. RADIANCE LIVE peut refuser une location dans les 48h suivant réception.

5.2 Le BON DE LOCATION précise : inventaire, prix, caution, modalités de paiement.

5.3 Le CLIENT est responsable de :

- Utilisation défectueuse/non conforme
- Vol, perte, dégradation (appareils et accessoires inclus)
- Remboursement réparations/remplacement

5.4 Retour du matériel : **déclaration obligatoire des pertes/détériorations**. Facturation possible avec majoration pour toutes détériorations non signalées.

5.5 L'assurance du matériel **est transférée au CLIENT dès l'arrivée du matériel sur le site de la prestation ou lors de récupération du matériel dans nos locaux par ce dernier** conformément à l'article 4.

ARTICLE 6 – CONDITIONS DE PAIEMENT GÉNÉRALES

6.1 Les conditions de paiement applicables pour **vente, location et prestations** sont :

Type de client

Conditions de paiement

Particuliers et associations

Comptant à réception de facture

Professionnels sans compte ouvert chez RADIANCE LIVE

Comptant à réception de facture

Professionnels avec compte ouvert chez RADIANCE LIVE

30 jours à réception de facture

6.2 Tout retard de paiement entraîne des **intérêts de retard au taux triple légal** pro rata temporis, sans préjudice du droit du Vendeur de réclamer le paiement intégral ou la restitution des Produits.

ARTICLE 7 – PAIEMENT ET ANNULATION

7.1 Toute réservation non annulée au moins **7 jours calendaires** reste due.

7.2 Paiement selon modalités sur le bon de location, contrat ou facture et conformément aux conditions de l'article 6.

ARTICLE 8 – LITIGES

8.1 Litiges soumis à arbitrage. À défaut, tribunal compétent : **Saverne**.

ARTICLE 9 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

9.1 Formation du contrat

9.1.1 Toutes commandes de Produits passées, y compris commandes verbales, deviennent définitives **lors de l'acceptation par l'acheteur** ou par l'accord signé par l'acheteur du devis fourni par le vendeur.

9.1.2 Modifications éventuelles de commandes sont soumises à acceptation du Vendeur.

9.1.3 Aucune commande acceptée ne peut être annulée par l'Acheteur.

9.1.4 En cas d'annulation, le montant intégral de la commande est dû par l'Acheteur.

9.2 Livraison – transfert des risques

9.2.1 Les Produits sont livrés au lieu indiqué par l'Acheteur et voyagent **aux risques de l'Acheteur**.

9.2.2 Les frais de port sont facturés en sus.

9.2.3 Si le lieu n'est pas précisé, le point de livraison est le siège principal de l'Acheteur ou à défaut, la commande sera à récupérer au siège du vendeur dans un **délai de 7 jours ouvrés** après réception de la commande par le vendeur.

9.2.4 Les risques de perte ou détérioration, ainsi que tous risques liés à l'usage, sont transférés à l'Acheteur dès la livraison, **nonobstant la réserve de propriété**.

9.2.5 L'Acheteur doit vérifier l'état des Produits à la réception et notifier toute dégradation dans les **48h** par lettre recommandée notifiée au Vendeur.

9.2.6 L'exécution d'une commande est subordonnée à la disponibilité des Produits.

9.2.7 Les délais de livraison sont **indicatifs** et ne constituent pas un motif de rupture ou d'indemnisation sauf accord écrit spécifique.

9.2.8 Le Vendeur peut effectuer des livraisons partielles.

9.2.9 Si les Produits livrés ne sont pas conformes en nature ou en quantité, l'Acheteur doit formuler ses réclamations dans les **10 jours** suivant la livraison.

9.2.10 Les produits conformes aux spécifications ne peuvent être retournés qu'avec accord écrit du Vendeur.

9.3 Réserve de propriété

9.3.1 Les Produits restent la propriété du Vendeur jusqu'au **paiement complet** du prix, taxes et accessoires.

9.3.2 Les paiements par traites ou effets de commerce ne sont considérés comme payés qu'à l'encaissement effectif.

9.3.3 Jusqu'au paiement complet, l'Acheteur ne peut mettre en gage ou utiliser les Produits comme garantie.

9.3.4 En cas de saisie, l'Acheteur doit en informer le Vendeur immédiatement et couvre tous frais liés à l'opposition à saisie.

9.4 Prix et conditions de paiement

9.4.1 Toutes factures sont payables **comptant à réception** pour les particuliers, associations et professionnels sans compte ouvert.

9.4.2 Pour les professionnels ayant un compte ouvert chez RADIANCE LIVE : paiement **30 jours à réception de facture**.

9.4.3 Tout retard de paiement entraîne des **intérêts au taux triple légal**, pro rata temporis, sans préjudice du droit du Vendeur de réclamer le paiement intégral ou la restitution des Produits.

9.5 Assurance

9.5.1 Le Vendeur assure les Produits contre perte, vol ou dommages **dans ses locaux, véhicules et lors des transferts** jusqu'au paiement complet.

9.5.2 Les polices font référence à la **réserve de propriété**, Vendeur bénéficiaire direct de l'indemnité.

9.5.3 L'assurance et la responsabilité sont **transférées à l'Acheteur/Client dès l'arrivée du matériel sur site** pour exploitation.

9.5.4 L'Acheteur doit souscrire une assurance couvrant la responsabilité civile liée à l'usage des Produits dès le point de livraison.

9.6 Garantie

9.6.1 Défaillance apparente / non-conformité : Les Produits sont garantis à compter de leur livraison contre tout vice apparent ou défaut de conformité.

9.6.2 Réclamations : **8 jours** à compter de la découverte, par écrit.

9.6.3 Garantie limitée, au choix du Vendeur : réparation, remplacement ou remboursement du prix payé.

9.6.4 Pour toute acquisition de matériel neuf par l'Acheteur, **la garantie applicable est exclusivement celle du fabricant**.

9.6.5 Passé le délai de réclamation prévu aux articles 9.6.1 et 9.6.2, **aucune réclamation ne sera recevable**.

ARTICLE 10 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

10.1 Radiance Live® est une marque déposée

10.2 **Marque et logo** : Les marques, logos, signes distinctifs et tous éléments graphiques et typographiques de RADIANCE LIVE sont **propriétés exclusives** de la société. Ils sont déposés auprès :

- Du **registre national INPI** (Institut National de la Propriété Industrielle)
- De l'**Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO)**

10.3 Toute reproduction, représentation, diffusion, usage total ou partiel des marques, logos ou éléments graphiques de RADIANCE LIVE est **strictement interdite sans l'accord écrit préalable de la société**.

10.4 Tout manquement à ces dispositions pourra entraîner **des poursuites civiles et/ou pénales**, conformément aux articles L.713-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Radiance Live®

2 rue des fleurs

67 490 Lupstein (France)

ENTREPRISE INDIVIDUELLE représentée par M. Xavier SCHMALTZ

Immatriculé au RCS de Saverne – SIRET 939454286 00013 – Code APE 9002Z - TVA intracommunautaire FR 31939454286

Caisse d'Épargne Grand Est Europe FR76 1513 5090 1704 0404 2870 436